

# **MODIFICATION DES MODALITES DE SOUSCRIPTIONS ET DE RACHAT**

## **SICAV BNA**

Société d'investissement à capital variable  
Agrément du ministère des Finances du 02 Aout 1993  
Siège social : C/O BNA, Rue Mohamed 5 Tunis 1002

SICAV BNA porte à la connaissance des actionnaires et du public que, conformément au procès-verbal de la réunion de son Conseil d'Administration tenue le 04 juin 2026 et enregistré le 11 juin 2026 à la recette des finances Rue Ghandi, il a été décidé ce qui suit :

Modification de l'horaire de réception et d'exécution appliqué aux demandes de souscription et de rachat comme suit :

- Réception avant 9H : La demande est exécutée sur la base de la Valeur Liquidative connue calculée la veille.
- Réception après 9H : La demande est exécutée sur la base de la Valeur Liquidative inconnue qui sera calculée à la fin de la journée. Le nombre des parts attribués est calculé au prorata des montants nets effectivement virés ou déjà disponible en comptes.

Les horaires de réception des dites demandes restent inchangées de 08h00 à 15h30 en double séance et de 08h00 à 13h00 en période de séance unique et durant le mois de Ramadhan.